

Ici et ailleurs

•CNAMGS
Installation des délégués du personnel



Photo : LLIM/ L'Union

Après près d'un an sans représentants du personnel, la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) vient de se doter des délégués du personnel. Ils viennent d'être installés lors d'une cérémonie présidée par le directeur général de cette administration Renaud Allogho Akoue. En présence du représentant de l'Inspection générale du Travail. Les nouveaux délégués sont : Placide Mbecka Ndjombou et Alphonse Assoume Ndong pour le collège des cadres. Hudes Moussavou fils et Magloire Martelly Ndemezo'o (collège des maîtrises). Éliane Zoé Soungue, Mathurin Tonda, Amélie Marie-Antoinette Nguema et Olga Scaleriatte Levoussigué-jila (collège d'exécution). Le Dg de la Cnamgs a émis le vœu que chaque délégué puisse servir de relais entre les dirigeants et l'ensemble du personnel pour une bonne circulation de l'information.

•Enseignement supérieur

La récompense de l'UAS-Libreville



Photo : LLIM

Le secrétaire général de l'Université africaine des sciences (UAS) de Libreville, Mohamed Messaoudi, a présenté, vendredi dernier, le prix obtenu le 8 juillet en cours à Paris par son établissement. C'était au cours de la cérémonie de clôture de l'année académique 2017-2018. Dénommé Business initiative direction (Bid), ce prix tient compte de plusieurs critères : "notamment de la qualité des enseignements dispensés, la rigueur scientifique et les différents échanges de partenariat avec d'autres universités aussi bien en Afrique qu'en Europe", selon M. Messaoudi.

Rassemblés par LLIM

VIH/Prévention de la transmission mère-enfant Cliniques et cabinets privés à l'école de la PTME

R.H.A
Libreville/Gabon

APRES plusieurs structures sanitaires publiques à l'instar de l'hôpital régional de l'Estuaire de Melen, de celui de la coopération égypto-gabonaise, les centres de santé d'Okala, London, Glass, La Peyrie et bien d'autres, c'est au tour, depuis hier, des établissements privés (cliniques et cabinets privés) de se mettre à l'école de la Prévention transmission mère-enfant (PTME) en matière de VIH et des IST (infections sexuellement transmissibles).

En présence de la directrice générale adjointe de la Prévention du Sida, Dr Denise Aplogan Ongotha et du Dr Jean René Guikoumba, spécialiste de la survie et du développement de l'enfant au Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), la directrice du Plist, Dr Raïssa Okouyi Ndong Assapi, a décliné les missions de cette formation qui s'achève vendredi prochain. Durant 5 jours, les participants seront éduqués sur la prise en charge de la mère et de l'enfant durant la grossesse, en laboratoire, salle d'accouchement, vaccination et même au cours de l'allaitement. Participent à cette formation, les cliniques et polycliniques El-Rapha, Chambrier, Biyoghe, La médicale vie verte, Maadi, Les Cinq Palmiers...

À l'issue de ces travaux, tous devront être aptes à conseiller toute femme sur la nécessité de bénéficier du conseil pré et post test avec rendu de résultat dans la journée, que les futures mamans soient dépistées précocement ainsi que leurs partenaires. Il faut également que les participants soient capables de faire en sorte que les femmes enceintes positives bénéficient "immédiatement d'un traitement antirétroviral constitué d'une combinaison à dose fixe d'un comprimé par jour". Par ailleurs, l'accent mis sur la nécessité que les accouchements dans ces structures soient pratiqués à moindre risque afin d'éviter la transmission du VIH au nouveau-né et surtout qu'il y ait une véritable prise en charge chez l'enfant né d'une mère séropositive.

Dr Jean-René Guikoumba a, pour sa part, invité les participants à être de bons relais après cette formation. "Quand on vient à la formation, on ne peut pas inviter tout le monde. Essayez de faire la restitu-



Photo : R.H.A

La directrice du Plist, Dr Okouyi (d) s'adressant...

tion à vos collègues qui sont restés dans les services, pour que nous ayons assez de personnes for-



Photo : R.H.A

...aux prestataires de soins des structures privées participant à cette formation.

mées à la PTME. Car, si vous êtes seuls à avoir cette connaissance cela ne servira à rien", a-t-il exhorté.



COMMUNIQUE DE PRESSE DG ADL 13/07/2018

Après le mouvement d'humeur des salariés d'ADL, la Direction Générale tient à apporter le message suivant :

1. La Direction Générale de l'aéroport confirme son attachement au respect du cadre juridique, notamment le contrat de concession (décret présidentiel) qui régit spécifiquement le transfert des employés en fin de concession. Aussi le droit concessif prévoit-il ce transfert en prenant appui sur l'article 78 du Code du Travail qui a notamment pour vocation de protéger les salariés dans de telles opérations de transfert.
2. Tous les emplois sont garantis, les niveaux de salaire maintenus et les contrats de travail seront transférés au nouveau repreneur, GSEZ Airports
3. Une discussion individuelle entre le nouveau repreneur GSEZ Airports et chaque salarié est prévue courant Septembre.
- 4 Conformément à ce cadre légal, ADL prévoit notamment de transférer au repreneur tous les droits des salariés à savoir :
 - Les provisions qu'il a constituées pour l'ISR de chaque salarié
 - Le solde des congés non pris et les provisions correspondantes
 - Le prorata temporis du 13^{ème} mois

A la demande de la majorité des salariés, ADL, en concertation avec l'Etat et le repreneur, examine la possibilité que tout ou partie de ces droits soient versés directement aux salariés par ADL avant le transfert, étant entendu que, si ADL rémunère par exemple les congés non pris à ces salariés, ces derniers repartiront avec un solde de congé nul chez le repreneur. De la même façon, si ADL verse l'ISR à ses salariés transférés, ils n'auront, chez le repreneur, plus aucune ancienneté ni les droits qui y sont liés.

ADL, qui a toujours entretenu un dialogue social constructif avec ses salariés, regrette que d'éventuelles erreurs de compréhension ou des interprétations erronées aient pu être à l'origine de ce mouvement d'humeur et espère vivement que la confirmation attendue de l'Etat sur les modalités de cette opération de transfert permettra de rassurer pleinement ses collaborateurs.

Daniel LEFEBVRE
Directeur Général

